POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 267
janvier 2016 - 6 €

LE NOUVEAU VISAGE DES RÉGIONS

Une présentation de leurs territoires, de leurs chiffres clés et de leurs projets

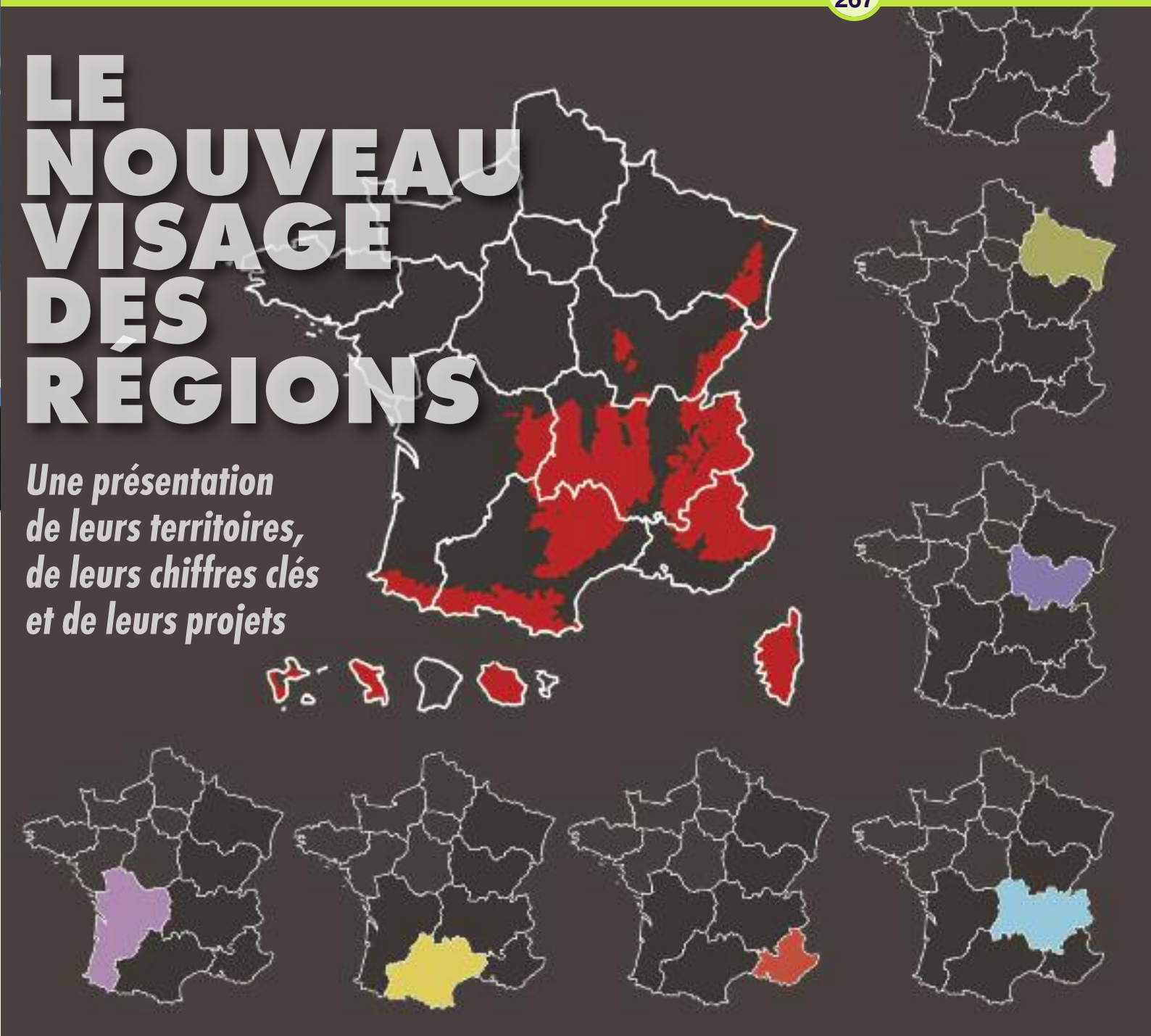

Le Conseil national de la montagne se penche sur le devenir des UTN

Deux nouvelles mesures fiscales bienvenues pour les remontées mécaniques

Entretien avec Pierre Lestas : « Des opérateurs de domaines skiables vont se retrouver en difficulté »

NUMÉRO
267
JANVIER 2016

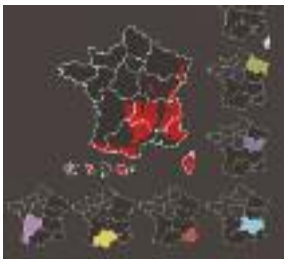

À LA UNE : Les assemblées régionales issues des élections des 6 et 13 décembre 2015 s'installent dans une configuration jusqu'ici inédite, fruit de la récente réforme territoriale. Dotées de nouvelles compétences et, pour plusieurs d'entre elles, de nouvelles limites territoriales, une présentation du nouveau visage des Régions s'impose, notamment pour reconsidérer le regard qu'elles peuvent porter sur leurs territoires de montagne.

Infographie : Dominique Jouenne

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

ÉDITORIAL | MARIE-NOËLLE BATTISTEL, *secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère*

Assemblée nationale

POUR UNE MONTAGNE AU CŒUR DE L'ANNÉE 2016

« Au seuil de cette nouvelle année, c'est avec plaisir que j'adresse, en mon nom et en celui de Laurent Wauquiez, nos vœux les plus chaleureux de santé et de prospérité à tous nos lecteurs, nos adhérents et, au-delà, à tous ceux qui défendent la cause de la montagne. Après une année 2015 qui aura marqué profondément notre pays, je souhaite que 2016 nous apporte la sérénité, la solidarité et les succès pour lesquels nous travaillons tous.

Cette année sera celle de l'acte II de la loi Montagne. Tous ensemble, le président et moi-même, avec les membres du comité directeur et le concours de notre équipe, nous nous y investirons pleinement pour faire entendre et porter l'écho de nos montagnes.

Cette année encore nous ferons tout notre possible pour que, au-delà des étiquettes politiques, la cordée qui nous unit, nouée de solidarité et de détermination, nous permette de passer avec succès les cols difficiles qui sont annoncés. Bonne année à tous. »

SOMMAIRE

7 **DOSSIER**

Le nouveau visage des Régions

- Ce qui change dans les nouvelles assemblées régionales
- Un début de mandat inhabituel
- L'interpellation des candidats par l'ANEM
- Les nouvelles Régions à la loupe

3 **ACTUALITÉ**
Le Conseil national de la montagne se penche sur le devenir des UTN
Le coût des catastrophes naturelles en forte augmentation
Natura 2000 sur la sellette
Changement climatique : l'accord du Bourget mise sur l'action collective

4 **L'ENTRETIEN**
Pierre Lestas, président de Domaines skiables de France : « Des opérateurs de domaines skiables vont se retrouver en difficulté »
Domaines skiables de France réunit la quasi-totalité des exploitants

5 **FINANCES**
Les chiffres
Deux nouvelles mesures fiscales bienvenues pour les remontées mécaniques
La loi de finances pour 2016

6 **VIE DE L'ANEM**
Les dates
Perspectives : rendez-vous et chantiers
Réunions départementales : une année et des enjeux exceptionnels
L'élue du mois : Annick Guinot, maire des Sauvages (Rhône)

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Laure Lachaise
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : janvier 2016

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Le Conseil national de la montagne se penche sur le devenir des UTN

Prévue par la loi, la consultation de la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) sur le projet d'ordonnance intégrant la procédure en matière d'unités touristiques nouvelles (UTN) aux documents locaux d'urbanisme devrait avoir lieu d'ici février 2016. En attendant, la production d'un texte détaillé sur lequel se prononcer, la commission permanente a engagé le 3 décembre 2015 une réflexion sur les principes qui devraient sous-tendre la réforme.

Le président de la commission permanente du CNM, le député des Hautes-Alpes, Joël Giraud, à l'origine de l'amendement[1] (avec Bernadette Laclais, députée de la Savoie et coauteure du rapport sur l'acte II de la loi Montagne), exigeant la consultation pour avis sur le projet d'ordonnance, a pris l'initiative de lancer la réflexion du CNM avant même qu'il ne soit saisi d'un projet formalisé.

« L'excès de planification pourrait nuire à la spontanéité de certains projets. »

Un premier échange informel a donc eu lieu à l'Assemblée nationale le 3 décembre dernier entre membres de la commission permanente et représentants du ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité.

Au-delà de l'objectif louable de simplification, nombre d'élus et de socioprofessionnels de montagne se sont inquiétés que la délivrance d'autorisations d'UTN conditionnée à leur inscription préalable dans un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et/ou un plan local d'urbanisme (PLU), puisse faire obstacle à la « spontanéité » de certains projets non planifiés mais aussi à priver les projets d'une consultation spécifiquement montagnarde dont l'expérience a confirmé clairement l'utilité.

Un appel aux membres de la commission pour faire parvenir des contributions par écrit a été lancé dans la perspective d'une nouvelle réunion de travail avant que la commission ne soit officiellement saisie d'un avant-projet d'ordonnance, dont la publication est attendue début avril.

(1) Voir l'article 106 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (*JO* du 07.08.15).

LE COÛT DES CATASTROPHES NATURELLES EN FORTE AUGMENTATION

Selon une étude de l'Association française de l'assurance (AFA) le montant des indemnisations liées aux aléas naturels (sécheresses, inondations, submersions marines et tempêtes) devrait atteindre 92 milliards d'euros d'ici 2040, soit près de deux fois plus que pour les vingt-cinq années précédentes.

Parmi les catastrophes enregistrant la plus forte progression, la sécheresse passerait de 8 à 21 milliards d'euros et les tempêtes cumuleraient 33 milliards d'euros de dégâts. Paradoxalement, le facteur climatique semble devoir moins peser sur l'indemnisation des inondations, même si leur montant est lui aussi appelé à plus que doubler, passant de 16 à 34 milliards d'euros d'ici 2040, mais cela étant surtout dû à l'augmentation de la valeur des patrimoines touchés.

DR

D'ici 2040 les indemnisations d'aléas naturels devraient coûter plus du double de ce qu'elles ont atteint ces vingt-cinq dernières années.

NATURA 2000 SUR LA SELLETTE

Début octobre, le Conseil des ministres européens de l'Environnement procédait à l'évaluation de la stratégie visant à enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020. Trois quarts des habitats naturels importants dans l'Union seraient non satisfaisants, et de nombreuses espèces seraient menacées d'extinction. La législation communautaire ne serait pas appliquée correctement par les Etats membres. La nouvelle politique agricole commune (PAC) intégrant des critères liés à la biodiversité se présente comme un moyen pour parvenir à plus d'efficacité, mais le verdissement effectif de la PAC dépend aussi du bon vouloir des Etats membres. Un bilan de la mise en œuvre des directives Oiseaux et Habitats, à la base du réseau Natura 2000, est toujours en cours, et ses résultats sont attendus pour le début de cette année. S'il s'avère que ces directives sont jugées insuffisamment efficaces, leur révision pourrait être mise en chantier. Cela n'aboutirait à un nouveau dispositif qu'au terme de plusieurs années. Mais le débat qui s'ouvrirait pour l'occasion risque de raviver d'anciennes polémiques qui avaient mobilisé beaucoup d'énergie pour parvenir à un *modus operandi* faisant consensus. Tout sera-t-il à refaire ?

CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'accord du Bourget mise sur l'action collective

La 21e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le climat (COP 21), qui s'est tenue à Paris-Le Bourget du 30 novembre au 12 décembre 2015, s'est conclue par un accord final grâce au consensus spectaculaire des 195 délégations nationales .

L'accord comprend deux engagements majeurs : l'objectif de contenir d'ici 2100 le réchauffement global de la planète en dessous de +2 °C par rapport au niveau de l'ère préindustrielle (1880), et l'abondement a minima de 100 milliards de dollars par an, par les pays développés, du fonds vert pour le climat, décidé par la COP 20 à Copenhague en 2009 mais resté vide jusqu'à présent.

Concrètement, l'accord entrera en vigueur en 2020 si d'ici là cinquante-cinq pays l'ont ratifié, représentant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'accord sera révisable tous les cinq ans à la recherche d'engagements toujours plus performants, notamment pour ce qui concerne l'abondement de 100 milliards du fonds vert, mais dès à présent les pays signataires peuvent proposer une majoration de leur contribution. Parallèlement, 187 pays, dont la France, ont rendu publics leurs plans nationaux de réduction de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique. Certes, le dispositif ainsi décrit ne vise expressément ni la montagne ni le littoral dont les vocables n'apparaissent à aucun endroit des trente-neuf pages de l'accord. Même si certains déplorent que l'accord ne se traduise par aucun effet immédiat et contraignant, force est de reconnaître que la conférence du Bourget a suscité une dynamique collective vertueuse, défaillante auparavant.

SGCOP21

Outre les 195 délégations nationales, la conférence de Paris sur le climat a reçu les représentants de 2 000 ONG et plus de 300 exposants.

Pierre Lestas : « Des opérateurs de domaines skiables vont se retrouver en difficulté »

Pierre Lestas est président de Domaines skiables de France (DSF) depuis 2009 et président de la Fédération internationale des associations nationales d'exploitants de téléphériques. Il est également directeur de la Société d'aménagement touristique et d'exploitation de La Clusaz (SATELC). Lors du récent colloque organisé par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), Pierre Lestas avait conclu son intervention sur le changement climatique en plaçant chacun devant ses responsabilités : « L'important aujourd'hui est de prévoir le futur et de le rendre possible. »

PHILIPPE STIRNWEISS

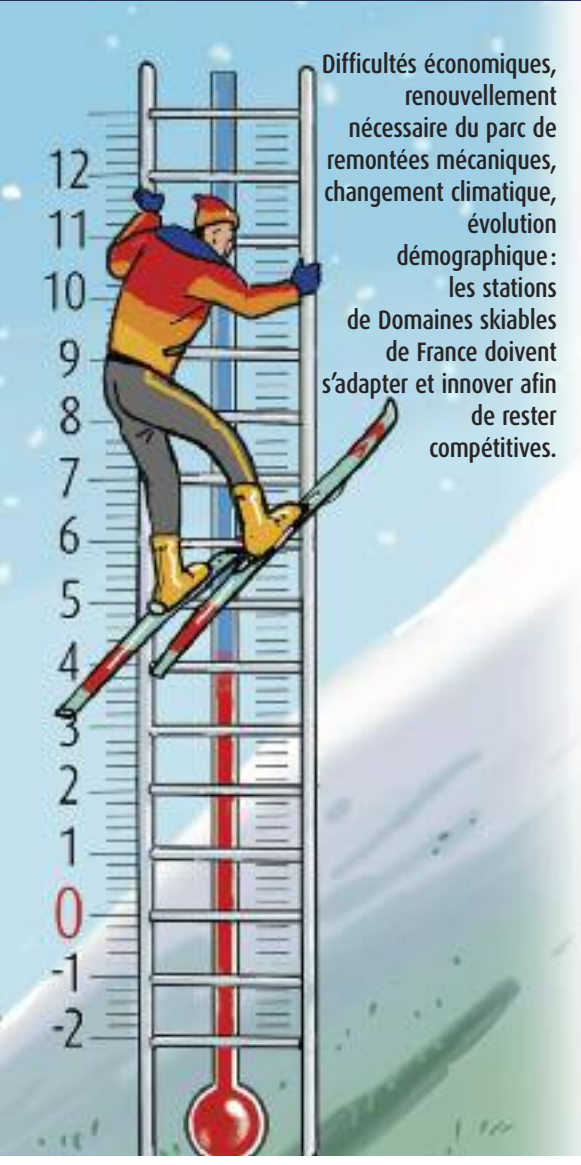

Difficultés économiques, renouvellement nécessaire du parc de remontées mécaniques, changement climatique, évolution démographique : les stations de Domaines skiables de France doivent s'adapter et innover afin de rester compétitives.

PLM : Comment se portent les stations de Domaines skiables de France ?

Pierre Lestas : Notre premier enjeu est économique et financier. Alors que 90 % des charges de nos stations sont fixes, chaque année, elles réinvestissent 25 à 30 % de leur chiffre d'affaires. En outre, depuis 2000, elles subissent d'importantes hausses de charges d'exploitation et d'investissement. Un exemple : le coût d'un télésiège débrayable a augmenté de 84 % durant cette période. D'autres hausses sont à craindre (énergie notamment) et nous sommes très inquiets pour les communes supports de stations qui subissent une baisse de leurs dotations et une augmentation du prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), ce qui aura nécessairement des répercussions sur nombre d'opérateurs publics des domaines skiables.

PLM : Quelles mesures préconisez-vous ?

P. L. : Augmenter la compétitivité des entreprises, rationaliser les moyens des collectivités, et éviter que la nouvelle carte de l'intercommunalité n'accroisse encore les dépenses publiques.

PLM : Parallèlement, les exploitants de DSF doivent continuer à investir…

P. L. : L'investissement est notre deuxième enjeu, le renouvellement du parc de remontées mécaniques étant aujourd'hui insuffisant. Cela est notamment dû au fait qu'il nous a fallu consacrer une part importante de nos budgets à produire de la neige de culture (ce qui a permis de diviser par trois le risque de se retrouver sans neige). Néanmoins, l'investissement ne décolle pas depuis dix ans alors que nous avons bénéficié d'éléments positifs sur l'offre et la demande, tels que le pacte de responsabilité, la baisse de l'euro et le prix de l'énergie.

PLM : Comment l'expliquez-vous ?

P. L. : De 2009 à 2015, nous avons subi les conséquences défavorables du calendrier scolaire. Chaque année, de 1 à 3 % de « lits chauds »[1] disparaissent du marché. Je relève enfin que le prix moyen des forfaits de remontées mécaniques est inférieur à ceux de l'Autriche, de l'Italie et de l'Allemagne. Mais ces données économiques n'expliquent pas tout. Nos entreprises ont aussi besoin d'agilité et de souplesse. Malheureusement, tout est fait aujourd'hui pour nous contraindre, et cela malgré la volonté simplificatrice affichée en 2014 par le président de la République.

PLM : Comment résoudre le problème de «lits chauds» et de «lits froids»[2] ?

P. L. : Nous devons tirer les enseignements des expériences passées dans le domaine de l'immobilier de loisirs. Il y a aujourd'hui confusion entre deux objectifs très différents : prioritairement, la transformation des «lits froids» en «lits chauds», d'une part, et la réhabilitation des «lits chauds», d'autre part. Il faut aussi tirer les leçons du succès des opérations dans le cadre de foncières, mises en œuvre notamment par la Compagnie des Alpes (rachat, rénovation et mise en location). Malheureusement, cela nécessite des financements extrêmement importants qui ne peuvent être assurés dans toutes les stations de ski.

LES CHIFFRES

33,221 Md€
Montant de la DGF en 2016

9 %
Baisse de la DGF entre 2015 et 2016

1 Md€
Montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales en 2016

DOMAINES SKIABLES DE FRANCE RÉUNIT LA QUASI-TOTALITÉ DES EXPLOITANTS

Créé en 1938, Domaines skiables de France est une organisation syndicale qui regroupe 406 adhérents répartis entre 238 membres actifs (opérateurs de remontées mécaniques ou de domaines skiables) et 168 membres correspondants (fournisseurs, constructeurs, centres de formation, maîtres d'œuvre...). Les domaines skiables conditionnent l'activité économique des stations et emploient 18 000 salariés, dont 15 000 saisonniers.

La défiscalisation Censi-Bouvard ne doit plus être appliquée aux seules résidences de tourisme et devrait être ouverte à tous les investisseurs qui s'engagent à louer sur une durée donnée. La réduction d'impôt devrait tenir compte du coût d'achat et du prix de revient de la réhabilitation pour orienter le marché de l'immobilier vers des investissements qui débouchent sur des mises en location.

PLM : Comment mesurez-vous l'impact du changement climatique sur les stations ?

P.L. : Depuis une trentaine d'années, nous n'avons pas noté d'évolutions marquantes. En tout cas, elles ne sont pas les mêmes partout. Cependant, nous avons observé une augmentation des températures dans les années 1985-1990 (et une stabilité ensuite).

C'est à partir de là que les exploitants ont développé la neige de culture pour prévenir l'aléa de l'enneigement. Néanmoins, nous devons prendre en compte les changements climatiques annoncés par les experts du GIEC[3] par des mesures réalistes d'adaptation et d'anticipation. Ainsi, si la température augmente, il va de soi que le potentiel d'heures de froid nécessaires va diminuer. Fort heureusement, nos besoins sont très inférieurs à ce potentiel. Pour autant, nous devrons améliorer nos réseaux de façon à produire un maximum de neige en un minimum de temps, afin de réduire notre vulnérabilité.

(1) Occupés au moins douze semaines par an.
(2) Occupés entre deux et quatre semaines par an.
(3) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Deux nouvelles mesures fiscales bienvenues pour les remontées mécaniques

Deux mesures introduites dans la loi de finances pour 2016 issues d'amendements portés par des parlementaires de montagne devraient bénéficier au secteur des remontées mécaniques, l'une concerne les amortissements sur les investissements, l'autre la taxation de l'énergie électrique consommée par les transports.

LES CONQUANTES.COM

La loi Macron[1] a introduit dans le code général des impôts, à l'article 39 decies, une disposition exceptionnelle permettant aux entreprises de déduire de leur résultat imposable 40 % de la valeur d'origine de leurs investissements. Ce régime de suramortissement, réservé aux équipements ayant une durée d'amortissement longue, excluait jusqu'à présent les remontées mécaniques, considérées par Bercy comme des « moyens de transport » amortissables en peu d'années, au même titre qu'un autobus, alors qu'en pratique ces équipements sont amortis en quinze à vingt ans. Lors du débat sur la loi de finances pour 2016, les sénateurs ont adopté un amendement déposé par Michel Bouvard, ancien président de l'ANEM, étendant le bénéfice de ce suramortissement aux équipements de transport par câble (remontées mécaniques). Ce dernier a été soutenu à l'Assemblée nationale par Joël Giraud, membre du comité directeur de l'ANEM. Cette disposition législative va encourager les sociétés d'exploitation de domaines skiables à remplacer certaines remontées vieillissantes (téléskis, télésièges à pinces fixes deux et trois places) très présentes dans les stations de moyenne montagne. Ce sont précisément celles-ci qui ont besoin d'être davantage soutenues dans leurs projets d'investissement.

Par ailleurs, lors du débat sur la loi de finances rectificative, un autre amendement adopté à l'unanimité a inclus le transport par câble dans la liste des activités de transport de personnes et de marchandises qui bénéficieront d'un taux de TICPE[2] réduit de 0,50 € par mégawatt/heure, au même titre que le train, le métro, le tramway et le trolleybus (sachant que tous ces modes de transport en étaient jusque-là exonérés).

Les économies ainsi réalisées sont loin d'être négligeables puisque Domaine skiable de France (DSF) estime que le suramortissement devrait représenter quelque 33 000 euros sur l'achat d'un engin de damage et près de 900 000 euros pour un télésiège débrayable, tandis que le taux réduit de TICPE représenterait une économie de l'ordre de 30 000 euros pour une station telle que Puy-Saint-Vincent, voire de 200 000 euros pour Serre-Chevalier, stations toutes deux situées dans les Hautes-Alpes.

(1) Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (*JORF* du 07.08.2015).
(2) Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui succède depuis 2011 à la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

LA LOI DE FINANCES POUR 2016

La loi de finances pour 2016 a été promulguée le 29 décembre 2015.
La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est l'objet de l'article 150, ne sera applicable qu'en 2017.
Le texte peut être consulté en ligne sur www.anem.org

LES DATES

4 janv.
Election des exécutifs des conseils régionaux issus de fusions

9-10 janv.
Week-end de prévention de l'ANENA[1]
(1) Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches

11 janv.
Rentrée parlementaire

26-27 janv.
25e édition du salon professionnel Grand Ski à Chambéry

29-30 janv.
Rencontre climat météo montagne à l'Alpe-d'Huez

PERSPECTIVES

Rendez-vous et chantiers

L'année qui s'engage s'annonce une nouvelle fois riche de rencontres et de dossiers majeurs pour l'avenir durable des territoires de montagne.

Outre une reprise énergique du rythme des réunions départementales, 2016 se présente comme une année charnière particulièrement importante au regard d'un certain nombre de rendez-vous et de dossiers.
Sur les premiers mois de l'année, parmi les grands événements intéressant la montagne, relevons, les 22 et 23 mars, la tenue des Assises nationales des risques naturels qui, pour cette troisième édition, se tiendront au palais du Pharo à Marseille. Ces rencontres donneront lieu à de nombreux ateliers et à deux tables rondes consacrées, d'une part, à l'intégration des risques dans l'aménagement et, d'autre part, à la prévention du risque sismique.
Viendra ensuite, du 13 au 15 avril, à l'Alpexpo de Grenoble, le retour biennal du Mountain Planet (ex-SAM), dont l'ANEM assure la coprésidence. Le programme comportera, comme de coutume, un colloque organisé par l'Association, dont le thème devrait être prochainement annoncé.
L'année 2016 sera également celle de l'acte II de la loi Montagne, sur lequel plusieurs groupes thématiques mis en place par la commission permanente du Conseil national de la montagne poursuivront leurs travaux en vue d'un projet de loi qui devrait, selon les engagements du Premier ministre, être présenté au gouvernement et débattu par le Parlement dans le courant de l'année.

« L'année 2016 sera celle de l'acte II de la loi Montagne, sur lequel plusieurs groupes thématiques mis en place par la commission permanente du Conseil national de la montagne poursuivront leurs travaux. »

Enfin, plusieurs autres dossiers en cours nécessiteront de la part de l'Association de maintenir une veille scrupuleuse, notamment s'agissant de la préparation pour 2017 de la mise en place de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ou encore de l'ordonnance de suppression des unités touristiques nouvelles (UTN).

L'ÉLUE DU MOIS

ANNICK GUINOT, GARDE-FRONTIÈRE DE LA RURALITÉ RHODANIENNE

DR

Ayant rejoint récemment le comité directeur de l'Association à la suite des dernières élections départementales de mars 2015, cette toute nouvelle conseillère départementale du canton de Tarare (Rhône) est également, au sein de l'assemblée départementale du Rhône, membre du bureau exécutif et participe aux travaux de la commission des affaires sociales.
Employée au service social de la maison du Rhône au Bois-d'Oingt, elle est également depuis 2008 maire des Sauvages, commune de moyenne altitude de près de 700 habitants située à 40 km au nord-est de Lyon et à 25 km au sud de Roanne. Sa particularité est d'être située sur la ligne de partage des eaux entre les bassins Atlantique et Méditerranée.
Annick Guinot est aussi l'une des vice-présidentes de la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien qui regroupe trente-six communes, dont toutes, sauf une, sont classées en zone de montagne, avec 51 000 habitants. Enfin, elle est membre, au titre du département, du syndicat mixte pour l'aménagement du lac des Sapins, site de 105 hectares conjuguant 40 hectares de plan d'eau, espaces de loisirs, forêts et pâturages. Annick Guinot se définit comme une élue de proximité « qui veut défendre les communes rurales » à l'assemblée départementale. La liaison entre le Beaujolais vert[1] et l'A 89 qui doit traverser son village devrait être un dossier majeur de son mandat.

(1) Groupement d'action locale (GAL) du programme LEADER regroupant cinquante-trois communes du Beaujolais.

RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

Une année et des enjeux exceptionnels

Maintenant que les élections départementales puis régionales se sont déroulées permettant à la réforme territoriale d'entrer en vigueur et renouvelant en profondeur le paysage institutionnel de la démocratie locale, l'année 2016 se présente pour l'Association comme une année stratégique pour réaffirmer son identité et maintenir la cohésion de ses adhérents.
Si la réalité montagne reste sur les territoires objectivement la même, ses moyens de représentation et d'expression se sont considérablement infléchis au sein des institutions locales, notamment des deux chefs de file majeurs en matière sociale et économique que sont les conseils départementaux et régionaux.
Si le cycle des réunions départementales revient régulièrement dans la vie de l'ANEM, celles qui doivent se tenir cette année présentent des enjeux plus déterminants que d'habitude. C'est pourquoi le président, Laurent Wauquiez, et la secrétaire générale, Marie-Noëlle Battistel, sont déterminés à intensifier ces rencontres qui alimentent largement l'action de l'Association.

« L'année 2016 se présente pour l'Association comme une année stratégique pour réaffirmer son identité et maintenir la cohésion de ses adhérents. »

Les réunions départementales 2016 revêtiront une importance toute particulière. D'une part, parce qu'il apparaît, au lendemain des scrutins départementaux et régionaux, un besoin flagrant de pédagogie auprès d'une population d'élus locaux en partie renouvelée, et, d'autre part, parce que l'Association des élus de la montagne se doit de prêter une écoute attentive pour relayer au mieux au niveau national les réalités vécues et les difficultés ressenties par les élus locaux afin de défendre les spécificités et les projets des territoires de montagne.

LE NOUVEAU VISAGE DES RÉGIONS

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'avenir de nos montagnes est plus que jamais en Régions

« Au lendemain des élections des 6 et 13 décembre 2015, les nouveaux élus voient les Régions entrer dans une nouvelle ère : des limites territoriales élargies pour une majorité d'entre elles, mais pour toutes des compétences renforcées. L'Association adresse à tous les élus régionaux ses félicitations au moment où ils doivent se saisir de leurs nouvelles responsabilités.

Avec l'entrée en vigueur de la réforme territoriale, le fait régional s'impose plus que jamais. Plus grandes, les Régions vont être plus fortes pour affronter la compétition non seulement européenne, mais aussi mondiale. Plus puissantes, grâce au renforcement significatif de leur vocation économique, elles sont appelées à devenir des centres de décision et de pouvoir bien plus importants, permettant ainsi de rendre leur action plus claire pour nos concitoyens, mais surtout plus efficace pour leur quotidien.

Nous sommes à un tournant. Même si l'Etat conserve son rôle d'arbitre ultime et incontournable des intérêts nationaux, le dynamisme économique des territoires et leur aménagement se trouvent désormais en bonne partie entre les mains des Régions. C'est donc assurément au niveau régional que la montagne a le plus grand besoin de s'affirmer et de se faire entendre. Ce sera notre rôle d'y veiller.

La réforme territoriale change sans aucun doute la perception que les Régions peuvent avoir de leurs montagnes et de leur potentiel. Faisons de cette opportunité une chance pour nos territoires. Régions et montagnes ont tout à y gagner. »

Laurent Wauquiez, président de l'ANEM, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ce qui change dans les nouvelles

Si le nombre de conseillers régionaux est resté strictement le même, les nouveaux conseils régionaux issus des élections du 13 décembre 2015 entament une mandature inédite. Outre l'élargissement substantiel pour certains de leur territoire, les Régions se voient dotées de nouvelles compétences qui en font, dans des domaines déterminants, de véritables chefs de file à l'égard des autres niveaux de collectivités territoriales : départements, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes.

STUDIO MIKE/FOTOLIA

REPÈRES

- Les élections régionales ont eu lieu les 6 et 13 décembre 2015.
- La réforme territoriale a redessiné la carte des Régions pour atteindre la taille critique leur permettant de devenir des acteurs européens à part entière.
- Il ne reste en métropole que sept Régions de montagne (les trois Régions d'outre-mer restant les mêmes), mais les massifs métropolitains conservent leur dimension interrégionale.
- Les nouvelles assemblées se sont mises en place entre fin décembre 2015 et début janvier, selon que les limites de la Région ont été modifiées ou pas.
- Elus pour six ans, les nouveaux conseillers régionaux auront à piloter des Régions aux attributions élargies, notamment en matière économique, et plus particulièrement d'aide aux entreprises.
- Pour tenir compte de la nouvelle architecture territoriale, la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat s'étalera jusqu'à fin 2018, tandis que les nouvelles Régions inventeront leur nouveau mode de fonctionnement au cours du premier semestre 2016.

*D*epuis la décentralisation de 1983, les compétences des conseils régionaux concernaient surtout la formation professionnelle, la formation continue et l'apprentissage, ainsi que la gestion des lycées. A la suite de la loi NOTRe du 7 août 2015 [1], la Région est clairement devenue dans le paysage institutionnel des collectivités locales un leader économique à part entière, au travers notamment de quatre grands domaines de compétences que sont le soutien aux entreprises, l'aménagement du territoire, les transports et l'environnement. Pour l'essentiel, l'exercice de ces compétences s'exercera par le biais de planifications qui prendront la forme de schémas. Ces schémas seront dotés d'une certaine autorité réglementaire dans la mesure où les orientations qu'ils contiendront s'imposeront aux départements et aux collectivités du bloc communal dans leur champ d'action propre.

En effet, si le principe de compétence générale a bel et bien été supprimé par la loi NOTRe, tant pour les Régions que pour les départements, le partage ou la délégation de compétences entre niveaux de collectivités subsistent. Autre borne de cette capacité nouvelle de réglementation, celle de l'Etat, le préfet de Région devant préalablement donner son approbation aux schémas après avoir vérifié que les intérêts nationaux sont effectivement respectés.

En matière économique, la Région définira ses propres orientations qu'elle inscrira dans un schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Visant prioritairement l'entreprise et les aides pouvant lui être octroyées, ce schéma sera élaboré en collaboration avec les intercommunalités à fiscalité propre et, une fois adopté, les actes de collectivités territoriales et de leurs groupements devront être compatibles avec lui. Innovation, ouverture à l'international, l'intitulé du schéma indique de lui-même les orientations que les Régions devraient encourager auprès des entreprises. Mais il fixera également les orientations et servira par conséquent de cadre en matière d'attractivité territoriale (politiques d'accueil) et d'économie sociale et solidaire. En tout état de cause, en vertu de l'article L.1511-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil régional détient la compétence exclusive pour la conception des régimes d'aides et la définition de leurs modalités. Sous réserve de l'existence d'une convention appropriée, les départements, les communes et leurs groupements pourront participer au financement de ces aides. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, le schéma régional d'aménagement,

> « A la suite de la loi NOTRe, la Région est devenue un leader économique à part entière. »

assemblées régionales

de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) aura un statut identique et sera élaboré selon la même procédure que le SRDEII. De portée plus générale, il fixe, selon l'article L.4251-1, l'ensemble des orientations que met en œuvre la Région, soit directement, soit par voie contractuelle. Les partenaires visés peuvent être aussi bien l'Etat, d'autres Régions, les départements, les communes ou leurs groupements, que des entreprises publiques ou privées, ou encore des établissements publics, voire d'autres personnes morales.

« Désormais compétente en matière de transports, la Région pourra gérer ce domaine par délégation. »

La problématique des transports figure bien entendu parmi les domaines couverts par le SRADDET. Celui-ci revêt une importance accrue puisque la Région, déjà en charge des ports maritimes et des aérodromes, des transports express régionaux (TER), et d'une obligation de contribuer financièrement aux nouvelles lignes TGV, a hérité de la gestion des services de transports non urbains. Jusqu'à présent dévolus aux départements, ces derniers pourront toutefois en rester gestionnaires par voie conventionnelle… Mais ils se retrouvent en concurrence avec les EPCI qui peuvent désormais y prétendre également.

Enfin, dernier venu parmi les plans et schémas régionaux, le plan régional de prévention et de gestion des déchets viendra s'ajouter au plan régional pour la qualité de l'air, qui existe depuis 2002, mais à l'inverse des deux précédents, il n'aura aucune valeur contraignante et ne remplira qu'une fonction prévisionnelle.

(1) Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (*JO* du 08.08.15)

LES CONFÉRENCES TERRITORIALES DE L'ACTION PUBLIQUE, NOUVEAUX FACTEURS DE LA DÉCENTRALISATION

En vertu de l'article L.1111-9-1 introduit dans le code général des collectivités territoriales par la loi MAPTAM[1], les présidents de Régions ont parmi leurs attributions la présidence des conférences territoriales de l'action publique (CTAP).

Chacune comprend six représentations de catégories de collectivités distinctes, quatre d'entre elles étant désignées par leurs pairs (les présidents de Région et de départements étant membres d'office) : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 30 000 habitants, communes de plus de 30 000 habitants, communes entre 3 500 et 30 000 habitants, communes de moins de 3 500 habitants. S'y ajoute, dans les Régions de montagne, un représentant des communes et EPCI de montagne, désigné sur proposition de l'ANEM[2].

La CTAP est un organe important puisqu'elle doit servir de cadre à la coordination des compétences entre collectivités. Elle examine ainsi les projets de conventions territoriales et en assure le suivi à l'appui de rapports qui lui sont transmis chaque année sur l'application de chacune de ces conventions.

(1) Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
(2) Décret n° 2014-1076 du 22 septembre 2014. La liste des premiers représentants de montagne au sein des CTAP a été publiée dans le n° 257 de *PLM* (février 2015.)

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES UNIQUES

Une collectivité territoriale unique est une collectivité territoriale qui exerce, sur son territoire, les compétences dévolues à la Région et au département. En vertu de l'article 72 de la Constitution qui en reconnaît la possibilité, elles sont exclusivement créées par la loi mais impérativement après que le principe en a été approuvé par référendum dans chacun des départements concernés. Toutefois, cette obligation de consultation référendaire n'existe plus depuis le 1er janvier 2016 (sauf pour les départements d'outre-mer).

Le statut de collectivité territoriale unique s'applique depuis 2011 à Mayotte, depuis le 18 décembre 2015 à la Guyane et à la Martinique, et s'appliquera à la Corse au 1er janvier 2018. La Guadeloupe, en 2003, et l'Alsace, en 2013, avaient rejeté cette modification institutionnelle.

Un début de mandat inhabituel

CARTES : DOMINIQUE LOUBINE

Pour tenir compte de la récente réforme territoriale, les nouvelles assemblées régionales auront pour première tâche de choisir leurs nouvelles implantations et leur mode de fonctionnement, avant de s'engager dans l'élaboration de leurs divers schémas stratégiques.

En métropole, le nombre de Régions est passé de vingt-deux à treize. Six d'entre elles seulement conservent leurs délimitations antérieures, les autres étendant sensiblement leur territoire en fusionnant entre elles.

S'agissant des sept Régions comprenant des territoires de montagne, seules la Corse et la Région PACA restent intactes.

Compte tenu de cette reconfiguration majeure, la première tâche des nouvelles assemblées régionales qui, traditionnellement est d'élire leur président et l'ensemble de leur exécutif, a été sensiblement différée. Elles ont eu jusqu'au 4 janvier pour cela (au lieu de l'échéance de droit commun du 18 décembre 2015 qui ne s'est appliquée qu'aux Régions inchangées).

Mais au-delà, les nouvelles Régions doivent également choisir leur nom, d'ici au 1er juillet 2016, la juxtaposition des noms des Régions fusionnées n'étant à ce stade qu'une option par défaut. Il leur faudra également choisir leur chef-lieu et le lieu d'implantation de l'hôtel de Région.

« Beaucoup de choix à faire d'ici au 1er juillet 2016. »

Seule Strasbourg déroge à cette règle, la ville ayant été désignée comme chef-lieu de la Région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne par la loi afin de garantir l'ancrage européen de cette dernière.

Dans une communication du 31 juillet 2015, le gouvernement a publié la liste des nouveaux chefs-lieux provisoires de Région sur la base de laquelle les services de l'Etat seront en principe réorganisés d'ici la fin de 2018 sous l'autorité et la coordination de préfets préfigurateurs : unification des préfectures de Région, des rectorats d'académie, des directions générales d'agences régionales de santé et d'un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel.

Mais les conseils régionaux ont en principe la possibilité de faire un choix différent. En outre, ils doivent également fixer, dans les mêmes délais, les différents lieux de réunion des sessions plénières, des commissions et des conseils économiques, sociaux et environnementaux, et arrêter un programme de gestion des implantations immobilières. Sans doute pour éviter des friches institutionnelles, le principe de la dispersion géographique est relativement encouragé par la loi[1], une éventuelle unité de lieu ne pouvant être décidée qu'à une majorité des trois cinquièmes.

Enfin, les Régions nouvellement fusionnées (et elles seules) auront jusqu'au 31 mai pour arrêter leur budget, au lieu du 15 avril habituellement.

(1) Article 2 de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral (*JORF* du 17.01.2015).

L'INTERPELLATION DES CANDIDATS PAR L'ANEM

Courant novembre 2015, l'Association s'est adressée par courrier à l'ensemble des candidats de métropole[1] pour s'enquérir de leur vision et de leurs projets à l'égard des territoires de montagne de leur Région. Nous reproduisons ci-dessous le texte de ce courrier.

Madame, Monsieur le candidat

A quelques semaines du scrutin qui va renouveler les assemblées régionales, nous souhaitons vous sensibiliser aux enjeux qu'il représente pour les territoires de montagne.

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions a réduit à treize, à compter du 1er janvier 2016, le nombre de celles-ci en métropole, les zones de montagne étant présentes dans sept d'entre elles (contre douze auparavant). Ainsi, avec l'augmentation du périmètre de la grande majorité des circonscriptions administratives régionales, qui fait suite à l'augmentation du périmètre des cantons, il existe un risque réel de dilution de la visibilité de la montagne. Cette tendance lourde, perceptible depuis de nombreuses années, érode la spécificité montagne en faisant prévaloir la loi du nombre et l'uniformisation.

A contre-courant de celle-ci et pour la combattre, les élus de la montagne considèrent que la nouvelle organisation des collectivités ne doit pas imposer une uniformité calquée sur le modèle urbain, souvent source de recentralisation et d'éloignement. Bien au contraire, au nom du développement harmonieux de tous les territoires, la gouvernance régionale doit tenir compte de la diversité des territoires à faible densité démographique, prédominants en montagne.

Pour prévenir la perte de relais et de représentation de celle-ci, la création d'une vice-présidence, d'un projet et de moyens financiers et humains dédiés à la montagne, est une des voies préconisées par l'Association nationale des élus de la montagne, ainsi que par les auteures du rapport pour un acte II de la loi Montagne récemment remis au Premier ministre, afin de conserver une capacité d'expression propre à la montagne.

Vous êtes candidat à la présidence de la Région de…… et nous serions honorés si vous acceptiez de nous faire connaître votre position sur cette problématique ainsi que, le cas échéant, vos propositions pour les territoires de montagne, afin que nous puissions en informer nos adhérents.

A cette fin, nous vous invitons à nous faire parvenir vos propositions avant la fin de la deuxième semaine du mois de novembre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le candidat, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(1) Les Régions de montagne d'outre-mer n'ont été contactées par voie téléphonique qu'au lendemain des résultats.

ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

www.alsacechampagneardennelorraine.eu

DR

Philippe Richert : « Etre une Région visionnaire et de proximité »

Porteur du projet qui a tourné court en 2013 de fusion en une collectivité unique du conseil régional d'Alsace avec les conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, puis un temps défenseur d'un rapprochement avec la Lorraine, Philippe Richert se trouve désormais à la tête d'une Région deux fois plus grande que la Belgique, très hétéroclite tant sur le plan territorial que socio-économique. « Cette Région, on ne l'a pas voulue, mais elle existe. Maintenant il faut la construire ensemble et faire en sorte de n'oublier aucun territoire. »

Excellent connaisseur des arcanes des collectivités locales (il a été ministre en charge des Collectivités territoriales de 2010 à 2012) et très attaché au consensus, il considère que la Région doit entreprendre un chantier de construction sur trois niveaux distincts : sur le plan administratif en premier lieu, sur le plan politique ensuite, et enfin sur le plan des réalisations. Selon lui, cette démarche doit se traduire dans la proximité et il est pour cela nécessaire de regarder « les détails du quotidien ». Soucieux de ne laisser aucun territoire à la traîne, les zones rurales de la Meuse et de la Haute-Marne figureront sans doute parmi ses priorités, bien avant celles du massif vosgien. Les priorités de ce dernier sont néanmoins d'ores et déjà prises en compte dans le cadre du schéma interrégional de massif approuvé par le conseil régional d'Alsace en octobre 2014, qui conserve toute sa validité. Sur les quatre axes consignés par le document, ceux concernant l'attractivité misant sur la communication et la modernisation de l'offre de services, d'une part, et, d'autre part, sur l'intégration territoriale du massif au travers de liens renforcés entre urbain et rural, mais aussi de la coopération transfrontalière et intermassifs, devraient être d'une actualité toute particulière.

Nouveau nom éventuel : Grand-Est, Austrasie
Point culminant : Grand Ballon d'Alsace (1 424 m)
Superficie : 57 434 km²
Part de la superficie nationale : 10,4 %
Part de terres agricoles : 52 %
PIB 2013 : 150 milliards d'euros
Population : 5,54 millions d'habitants
dont 339 990 (6,13 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1975 à 2014 : + 7,1 %
Densité de la population : 97 habitants/km²
Capitale régionale : Strasbourg
Nombre de conseillers régionaux : 169
Nombre de départements : 11
Nombre de départements de montagne : 5
Nombre de communes de montagne : 277
Massif : Vosges

AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

www.laregion-alpc.fr

DR

Alain Rousset : « Mettre en place une contractualisation sur mesure avec tous les territoires »

Se retrouvant à la tête d'un territoire grand comme l'Autriche pour une population équivalente à celle du Danemark, le défi que doit relever le président du nouveau conseil régional est de taille puisqu'il lui faut créer les synergies nécessaires sans entraîner de déséquilibre ni céder à la tentation de la métropolisation.

Au regard de cette priorité incontournable, les problèmes spécifiques des territoires de montagne peuvent paraître éloignés, même si nombre d'actions annoncées pourront y répondre.

Visant à faire de la Région la première en termes d'investissement, il entend en effet développer une politique d'aide à la transition numérique des TPE artisanales, et au-delà mettre en place un réseau de fibre optique « partout où les opérateurs privés ne vont pas », avec une priorité pour les lycées, les centres de formation et les zones d'activités, et en connectant 600 000 foyers actuellement en zone blanche.

En matière de santé, il souhaite encourager l'installation de médecins en zones fragiles, via la création de maisons de santé ou encore de primes à l'installation en milieu rural. Formation, innovation, infrastructures et foncier devraient également constituer autant de leviers au service de la redynamisation des territoires en difficulté au travers de programmes spécifiques.

S'étant engagé à « une consultation large, tant des élus que des réseaux socioprofessionnels, pour la construction des politiques régionales », et surtout à « une contractualisation sur mesure avec tous les territoires », et la mise en place « d'un élu référant par territoire », la montagne devrait trouver une place dans cette approche renouvelée de la gouvernance régionale.

Nouveau nom éventuel : Sud-Ouest-Atlantique, Grande Aquitaine
Point culminant : Pic Palas (1 974 m)
Superficie : 84 059 km²
Part de la superficie nationale : 15,2 %
Part de terres agricoles : 47 %
PIB 2013 : 158 milliards d'euros
Population : 4,76 millions d'habitants
dont 240 316 (5,04 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1975 à 2014 : +21,7 %
Densité de la population : 70 habitants/km²
Capitale régionale : Bordeaux
Nombre de conseillers régionaux : 169
Nombre de départements : 12
Nombre de départements de montagne : 4
Nombre de communes de montagne : 447
Massifs : Massif central - Pyrénées

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.auvergnerhonealpes.eu

DR

Laurent Wauquiez : « La première Région de montagne d'Europe »

« A l'échelle de notre Région, comme dans une mairie, on peut avoir des résultats concrets, et c'est ce qui me motive. Je veux faire de notre Région un exemple pour la France. » Une profession de foi qui semble résonner avec celle du président de l'ANEM qui voit la montagne comme « une chance pour la République ». Résolument « à cheval » sur les deux plus grands massifs français que sont les Alpes et le Massif central, la Région Auvergne-Rhône-Alpes devient sans mal la première Région de montagne d'Europe avec un spectre d'enjeux spécifiques très étendu puisqu'il faut aussi bien répondre aux besoins de territoires sous pression en tant que destinations touristiques de notoriété pratiquement mondiale, qu'à ceux de territoires profondément ruraux et menacés de marginalisation croissante. D'un côté comme de l'autre, il est question de fragilités. Si le programme du nouveau président de Région ne comprend pas de propositions particulièrement fléchées vers les territoires de montagne, leurs réalités sont prises en compte et devraient bénéficier notamment des trois pactes annoncés en matière d'emploi (« un apprenti, une entreprise » « préférence régionale » et « la Région dans nos assiettes »), mais aussi d'un programme ambitieux de modernisation de l'hébergement touristique, de la création d'un fonds d'intervention rurale pour aider au maintien des commerces de proximité, de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile, ou encore, en matière agricole, le renforcement de l'aide à l'installation, et le doublement des aides à la création de maisons de santé.

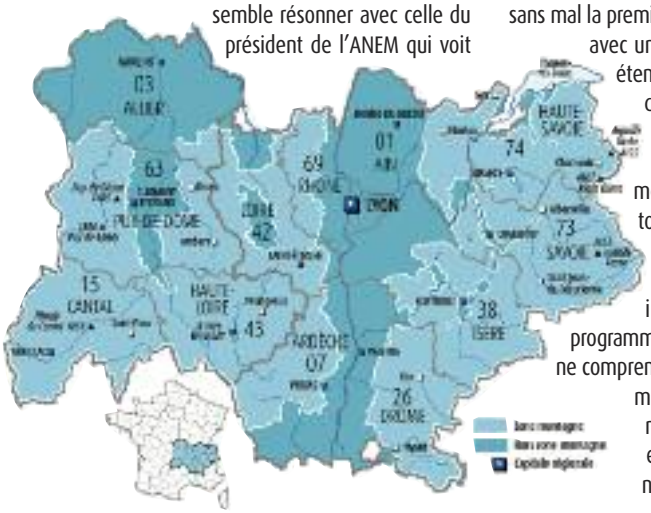

Nouveau nom éventuel : Rhône-Alpes-Auvergne, Alpes-Auvergne
Point culminant : Mont-Blanc (4 807 m)
Superficie : 69 711 km²
Part de la superficie nationale : 12,6 %
Part de terres agricoles : 41 %
PIB 2013 : 243 milliards d'euros
Population : 7,74 millions d'habitants
dont 2 533 290 (32,72 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1975 à 2014 : +7,03 %
Densité de la population : 112 habitants/km²
Capitale régionale : Lyon
Nombre de conseillers régionaux : 204
Nombre de départements : 12
Nombre de départements de montagne : 12
Nombre de communes de montagne : 2 524
Massifs : Alpes – Jura – Massif central

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

www.bourgogne-franche-comte.eu

DR

Marie-Guite Dufay : « Comme tout autre territoire, la montagne a un avenir »

Présidente de la plus petite des nouvelles Régions, mais aussi de la plus industrielle, l'ancienne présidente du conseil régional de Franche-Comté, réputée pour sa détermination et son souci scrupuleux de la parole donnée, souhaite orienter l'action du nouveau conseil régional selon trois axes prioritaires.
Elle entend tout d'abord défendre le « vivre ensemble » en restant intraitable sur la sanctuarisation des budgets dévolus à la culture et au sport. Vient ensuite l'action régionale pour la formation qu'elle annonce « dans tous ses états » afin de lutter contre l'échec et l'exclusion en « inventant » des cursus inédits efficaces et attractifs.
Enfin, elle souhaite engager résolument la Région dans la transition écologique, considérant qu'en la matière l'échelon local est déterminant et veillera pour cela à faciliter la rénovation thermique des bâtiments et à structurer plus fortement la filière de l'agriculture biologique.
En matière d'approche territoriale, Marie-Guite Dufay a la volonté d'apporter des réponses spécifiques aux besoins de la ruralité en les abordant comme des lieux d'innovation à part entière. Elle s'est engagée à mener une véritable politique dédiée à l'égard des espaces de montagne, avec le souci de valoriser leurs ressources, notamment touristiques. Ainsi, outre un soutien plus déterminé encore en faveur du maintien et du développement de l'agriculture de montagne, elle entend miser sur des transferts d'expérience entre les deux anciennes Régions pour que le modèle jurassien inspire le développement du massif du Morvan en misant sur son potentiel de montagne la plus proche de Paris.

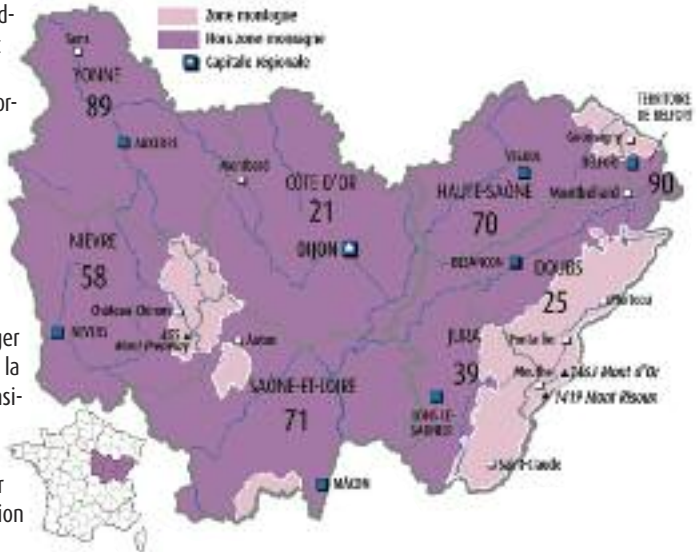

Nouveau nom éventuel : Burgondie
Point culminant : crêt Pela (1 495 m)
Superficie : 47 784 km²
Part de la superficie nationale : 8,6 %
Part de terres agricoles : 51 %
PIB 2013 : 73 milliards d'euros
Population : 2,90 millions d'habitants
dont 272 972 (9,41 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1975 à 2014 : +7 %
Densité de la population : 59 habitants/km²
Capitale régionale : Dijon
Nombre de conseillers régionaux : 100
Nombre de départements : 8
Nombre de départements de montagne : 8
Nombre de communes de montagne : 494
Massifs : Jura - Massif central - Vosges

CORSE

www.corse.fr

DR

Gilles Simeoni : « Remédier à la désertification de l'intérieur »

L'équivalent en Corse des conseils régionaux métropolitains est la Collectivité territoriale de Corse (CTC), scindée entre un conseil exécutif et une assemblée qui disposent chacun de leur président. Lors de son élection à la présidence du Conseil exécutif de Corse le 17 décembre 2015, l'ancien maire de Bastia, Gilles Simeoni, a tenu à s'afficher en rassembleur en affirmant : « Nous travaillerons pour et avec l'ensemble des Corses. »

Il a également fait part de sa nette intention de régler « des problèmes en suspens depuis des décennies : transports, déchets, désertification de l'intérieur, sous-développement économique et social ». La mise en œuvre du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), supposé encadrer le développement économique et social de l'île pour les trente ans à venir et adopté laborieusement par la précédente assemblée, pourrait se trouver compromise pour une remise en chantier du document… Mais le calendrier sera nécessairement serré puisque le mandat de la nouvelle CTC ne durera que deux ans au lieu de six dans les autres Régions. En effet, à compter du 1er janvier 2018, en vertu de l'article 30 de la loi NOTRe, la Corse deviendra une collectivité territoriale unique fusionnant les conseils départementaux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, l'assemblée territoriale et le conseil exécutif de la CTC. Des groupes de travail pilotés par le ministère de la Décentralisation se mettent d'ailleurs en place dès ce début d'année pour aménager d'ici au 1er janvier 2017 les trois ordonnances (institutions, financements, élections) qui doivent encadrer la fusion.

Point culminant : Monte Cinto (2 700 m)
Superficie : 8 680 km²
Part de la superficie nationale : 1,6 %
Part de terres agricoles : 20 %
PIB 2013 : 9 milliards d'euros
Population : 320 000 habitants
dont 147 359 (46,04 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1975 à 2014 : +42,3 %
Densité de la population : 37 habitants/km²
Capitale régionale : Ajaccio
Nombre de conseillers régionaux : 51
Nombre de départements : 2
Nombre de départements de montagne : 2
Nombre de communes de montagne : 333
Massif : Corse

GUADELOUPE

www.regionguadeloupe.fr

DR

Ary Chalus : « En Guadeloupe on ne parle jamais de montagne »

Député de la 3e circonscription de la Guadeloupe, le nouveau président du conseil régional confesse que si en Guadeloupe on ne parle jamais de montagne, elle se trouve bien souvent impliquée dans les enjeux auxquels doit répondre la nouvelle équipe régionale. Se voulant avant tout rassembleur, Ary Chalus souhaite « réconcilier les Guadeloupéens avec la politique et avec eux-mêmes ». Il entend ainsi insuffler une dynamique de reprise économique, s'appuyant à la fois sur la croissante verte et la croissance bleue, qui accorde une place centrale à l'agriculture durable en tant que « socle de développement ».

En dix ans, l'archipel a en effet perdu 25 % de ses terres arables et 35 % de ses exploitations. Dans ce contexte, la ténacité des exploitations agricoles de montagne, confrontées quotidiennement aux difficultés de la pente et s'inscrivant dans le respect de leur milieu naturel, fait figure de modèle. « Sanctuariser les terroirs et les surfaces agricoles » sera donc l'une des grandes priorités du nouvel exécutif régional. De même, la recherche d'une plus grande valorisation du patrimoine local, à commencer par le patrimoine naturel, conduira la Région à structurer une offre de randonnée performante, notamment en développant des formations aux métiers du tourisme de pleine nature pour, par exemple, rendre le site de la Soufrière accessible à un plus grand nombre de visiteurs.

Point culminant : La Soufrière (1 467 m)
Superficie : 1 628 km²
Part de terres agricoles : 33 %
PIB 2013 : 8,247 milliards d'euros
Population : 411 507 habitants
dont 210 415 (48,94 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1990 à 2014 : +14,75 %
Densité de la population : 247,7 habitants/km²
Capitale régionale : Basse-Terre
Nombre de conseillers régionaux : 41
Nombre de départements : 1
Nombre de départements de montagne : 1
Nombre de communes de montagne : 14

LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

www.regionlrmp.fr

DR

Carole Delga : « Les Pyrénées doivent bénéficier d'un parlement dédié »

L'organisation de la gouvernance au sein de la nouvelle assemblée régionale a été révélée par la présidente, Carole Delga, dès le 21 décembre 2015 à la suite d'un accord entre composantes de la nouvelle majorité régionale. Première originalité : cette organisation inclut un bureau de l'assemblée dont la présidence se distingue de celle du conseil régional lui-même. La mission de ce bureau sera d'alimenter un lien entre élus et citoyens et de consulter régulièrement ces derniers. Une assemblée des territoires représentative des bassins de vie et comprenant un seul représentant par territoire désigné par leurs élus - schéma de cohérence territoriale (SCOT), établissements publics territoriaux (EPTR) – pourra participer au débat de façon égalitaire. Cette « assemblée parallèle » sera chargée de proposer des amendements qui seront soumis d'office au conseil régional sur toutes ses grandes décisions.

L'aménagement du territoire comme la montagne trouvent leur compte dans la répartition des quinze vice-présidences et leurs thématiques respectives. Le dossier de l'aménagement du territoire échoit à la première vice-présidente et ministre démissionnaire, Sylvia Pinel, avec le dossier des TIC et des politiques contractuelles. Les mêmes domaines bénéficieront d'une commission compétente présidée par Catherine Pinol. La montagne… et la ruralité reviennent à la 14e vice-présidence (sur quinze) qu'exercera Aurélie Maillols, tandis que la commission sur le sujet revient à Romain Pagnoux.

Parmi les propositions du programme à mettre en œuvre, on relève sous l'intitulé « équilibre des territoires », celles d'un objectif zéro zone blanche, l'ouverture d'une maison de la Région dans chaque département pour plus de proximité, un programme pour revitaliser les centres-bourgs et les petites villes, et la création du Parlement de la montagne !

Nouveau nom éventuel : Occitanie-Pays catalan, Midi-Languedoc
Point culminant : Vignemale (3 298 m)
Superficie : 72 724 km²
Part de la superficie nationale : 13,2 %
Part de terres agricoles : 43 %
PIB 2013 : 152 milliards d'euros
Population : 5,71 millions d'habitants
dont 837 000 (14,66 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1975 à 2014 : +41 %
Densité de la population : 79 habitants/km²
Capitale régionale : Toulouse
Nombre de conseillers régionaux : 158
Nombre de départements : 13
Nombre de départements de montagne : 12
Nombre de communes de montagne : 1 648
Massifs : Massif central - Pyrénées

MARTINIQUE

www.region-martinique.mq

DR

Alfred Marie-Jeanne : « Je suis le président de tous les Martiniquais »

Aimant à rappeler qu'il n'a pas « son drapeau dans sa poche », ce défenseur passionné de l'identité martiniquaise accède, après une mandature d'interruption, pour la troisième fois à la présidence du conseil régional (à laquelle il avait déjà été élu en 1998 puis en 2004).

Prenant acte que l'opinion insulaire n'est pour l'instant pas encline à l'autonomie, il déclare vouloir consacrer son nouveau mandat à « faire réussir la Martinique ». Le contrat de gestion pour la mandature auquel il a adhéré lui fixe quatre objectifs essentiels : sauvegarder le pays Martinique, respecter une discipline budgétaire ciblée sur de grandes actions prioritaires, le respect du Martiniquais et le respect du pacte passé avec le citoyen.

Dans ce programme, les préoccupations montagne peuvent sembler lointaines, voire inexistantes. Il est vrai que si vingt-neuf des trente-quatre communes que comprend l'île sont classées montagne, sept d'entre elles seulement, regroupant 13,38 % de la population, n'ont pas de littoral, et sont par conséquent totalement tributaires du fait montagnard.

Pour mettre en œuvre sa stratégie de réussite qui se donne comme cibles prioritaires la jeunesse et la culture, l'idée d'un emprunt régional obligataire a été lancée. Celui-ci pourrait atteindre 3 % du PIB local, soit 200 à 250 millions d'euros, avec un effet levier escompté qui permettrait de débloquer jusqu'à cinq fois plus.

On peut espérer qu'une partie serve à financer certaines réalisations intéressant les hautes terres de l'île…

Point culminant : la montagne Pelée (1 397 m)
Superficie : 1 128 km²
Part de terres agricoles : 31 %
PIB 2013 : 8,6 milliards d'euros
Population : 388 000 habitants
dont 364 036 (93,82 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1990 à 2014 : + 6,39 %
Densité de la population : 344 habitants/km²
Capitale régionale : Fort-de-France
Nombre de conseillers territoriaux[1] : 51
Nombre de départements : 1
Nombre de départements de montagne : 1
Nombre de communes de montagne : 29

(1) A l'instar de la Corse, en vertu de l'article 73 de la Constitution, la Martinique a le statut de collectivité territoriale, son assemblée résultant de la fusion des précédents conseils général et régional.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

www.regionpaca.fr

DR

Christian Estrosi : « Placer la montagne au cœur des politiques de la Région »

Démissionnaire de ses mandats de maire de Nice et de député des Alpes-Maritimes, le nouveau président de PACA, Christian Estrosi, demeure président de la métropole Nice Côte d'Azur qu'il dirige depuis janvier 2012. Il présente ce mandat et la gouvernance qu'il a mise en place comme une préfiguration de ce qu'il entend construire au niveau de la Région en matière d'approche des territoires. Cette métropole qui s'étend de la Méditerranée au Mercantour a la particularité de comprendre des espaces ruraux très importants.

Misant sur une gouvernance qui puise sa force et sa légitimité dans la diversité territoriale, il s'est appuyé sur deux vice-présidences, l'une en charge des services publics en milieu rural, et l'autre du développement des activités valléennes, et a mis en place une commission spécifique au développement rural.

Lors de son accession à la présidence régionale, il a confirmé son intention de créer un « conseil territorial » consultatif, « où pourront s'exprimer ceux qui ne siègent pas » et d'un « conseil des sages », réunissant les anciens présidents de Région.

Se déclarant par ailleurs « attentif à intégrer les réflexions de l'ANEM dans la future organisation de la Région », une commission dédiée spécialement au massif alpin a été mise en place. Mais sa présidente[1], Anne-Marie Forgeoux, maire de Monêtier-les-Bains (Hautes-Alpes), n'est toutefois pas membre de la commission permanente.

(1) Simplement désignée, cette présidence devait être confirmée lors de la séance plénière suivante, courant janvier.

Point culminant : Barre des Ecrins (4 102 m)
Superficie : 31 400 km²
Part de la superficie nationale : 5,7 %
Part de terres agricoles : 19 %
PIB 2013 : 153 milliards d'euros
Population : 4,964 millions d'habitants
dont 404 332 (8,19 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1975 à 2014 : + 35,2 %
Densité de la population : 158 habitants/km²
Capitale régionale : Marseille
Nombre de conseillers régionaux : 123
Nombre de départements : 6
Nombre de départements de montagne : 5
Nombre de communes de montagne : 535
Massif : Alpes

LA RÉUNION

www.regionreunion.com

DR

Didier Robert : « Ensemble nous allons renverser des montagnes »

Pour Didier Robert, réélu à la tête du conseil régional de La Réunion, le programme qu'appliquera la nouvelle mandature s'inscrira dans le prolongement logique de la ligne qu'il a engagée au cours de son précédent mandat. La dynamique collective mise alors en place, basée notamment sur un partenariat vertueux entre le conseil départemental en tant que moteur social, et la Région comme moteur économique, avait permis une reprise de l'économie insulaire dès 2014 avec 3,1 % de croissance.

Cependant, les bons résultats n'occultent pas les graves déséquilibres persistants que résume à lui seul le chiffre de 49 % de la population insulaire vivant sous le seuil de pauvreté (selon les critères utilisés au niveau national).

C'est pourquoi, afin de limiter les vulnérabilités, l'effort de la nouvelle assemblée portera à la fois sur la réduction des dépendances (économique, énergétique, culturelle…) et l'émancipation, en plaçant l'éducation en tête des priorités. La politique des grands chantiers sera également poursuivie.

Malgré une identité montagne assez flagrante et omniprésente, l'essentiel de la population réunionnaise se concentre sur le littoral et les zones d'altitude réellement peuplées, telles que le site de Mafate, les communes de Salazie et de La Plaine-des-Palmistes, restent très marginales. Cela explique que les grands chantiers d'infrastructures projetés visent massivement la route du littoral et l'achèvement des contournantes d'agglomérations. Ils comprennent néanmoins une sécurisation de la RN5 conduisant à Cilaos, et surtout un plan d'aménagement des Hauts pour renforcer l'attractivité touristique des bourgs et villages authentiques pour y développer l'activité et l'emploi.

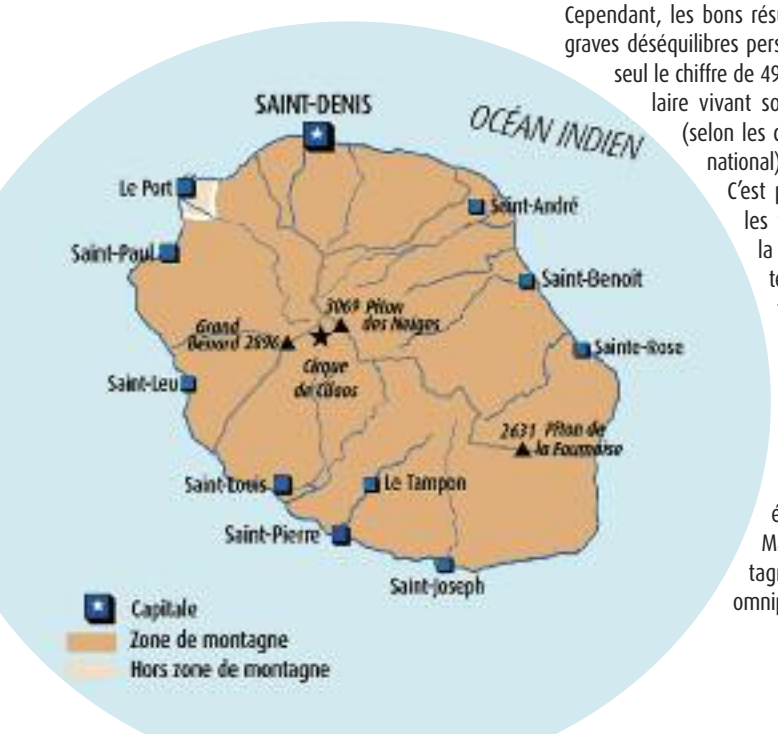

Point culminant : le piton des Neiges (3 070 m)
Superficie : 2 512 km²
Part de terres agricoles : 21 %
PIB 2013[1] : 17,9 milliards d'euros
Population : 834 000 habitants
dont 799 804 (95,89 %) en zone de montagne
Evolution de la population de 1990 à 2014 : +41,34 %
Densité de la population : 332 habitants/km²
Capitale régionale : Saint-Denis
Nombre de conseillers régionaux : 45
Nombre de départements : 1
Nombre de départements de montagne : 1
Nombre de communes de montagne : 23

(1) Incluant Mayotte

L'ANEM

30 ans au service de la montagne et de ses élus

Notre association rassemble tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que plus de 250 parlementaires de toutes les sensibilités politiques, unis pour promouvoir les intérêts des massifs français.

L'ANEM a vocation à représenter

En métropole : **1/4** du territoire **6** massifs **6 250** communes
48 départements **7** régions (au 01.01.2016) **5** millions d'habitants

En Outre-mer : **66** communes **3** régions-départements
1,4 millions d'habitants

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE